# NOTE PREPARATOIRE DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA SECURITE CIVILE

**DATE DE LA REUNION** 04/07/2018

POINT A L'ORDRE DU JOUR Loi du 15 mai 2017

O POUR INFORMATION **DEMANDE A LA COMMISSION** D'ACCOMPAGNEMENT

X POUR AVIS

THEME (L. 15.05.2007, art.16)

- X 1° le calcul des coûts supplémentaires pour les zones résultant de l'exécution de la réforme ;
- O 2° les missions qui sont confiées aux zones et leur impact financier sur la zone ;
- O 3° l'évaluation globale de tous les aspects de la réforme de la sécurité civile au niveau local. Cette évaluation contient entre autres un monitoring de tous les problèmes liés à la réforme.

## 1. Problématique:

L'article 39 - chapitre 1er - titre 2 de l'AR du 19 avril 2014 (M.B. 20.02.2018) portant sur le statut administratif du personnel des zones de secours stipule que la période de stage complète ne peut excéder trois ans pour le stagiaire professionnel à compter du jour de l'entrée en service. De plus, le stage de recrutement se termine un an à partir de l'obtention du brevet.

Dans la zone de secours du Brabant wallon, 3 officiers sont entrés en fonction le 1/10/2016 et 1/11/2016 et devraient être nommés avant le 1/10/2019, ce qui semble impossible sans une prolongation de notre période de stage de recrutement.

En effet, l'obtention de notre brevet OFF2 ne se profile que pour le deuxième quadrimestre 2019. Les différents directeurs des Ecoles du feu se mettent autour de la table actuellement pour planifier une répartition des différents modules OFF1 et OFF2 à partir de septembre 2018.

La fin du stage de recrutement serait alors prévu au plus tôt pour l'été 2020.

#### 2. Solution(s) + motivation :

Vu qu'il ne leur a été possible de suivre la formation qu'un an après leur entrée en service et vu que leur période de stage de recrutement dépasse la période maximale prévue dans l'article 39, la Zone de secours du Brabant-Wallon pourrait on prévoir une demande de dérogation auprès SPF Intérieur afin d'allonger la période de stage de recrutement de 3 capitaines pour un an ?

## 3. Conclusion:

# 4. Proposition concrète d'avis :

#### **ANNEXES:**